



Prise de position
7 novembre 2010

Collecte sélective des cartons pour boissons: cheval de Troie pour les communes ?

Alexandre Bukowiecki, directeur d'Infrastructures communales

Infrastructures communales est ouvert à toute remise en question constructive et un éventuel élargissement des systèmes de collecte actuels lors de changement des conditions-cadres sur le plan technique, financier ou politique. Toutefois, Infrastructures communales juge l'opportunité d'un système de recyclage selon les critères de la durabilité. A savoir, la collecte sélective en question représente-t-elle un gain au sens de la protection de l'environnement? Le recours à une collecte supplémentaire est-elle synonyme de réduction ou d'augmentation des coûts? Existe-t-il un financement couvrant les coûts des prestations des communes? Un nouveau système de collecte est-il praticable dans les communes, trouve-t-il l'adhésion de la population? Existe-t-il de sûrs canaux de recyclage, et également en temps de récession économique?

Les cartons pour boissons sont en concurrence avec d'autres matériaux d'emballage tels que le PET, le polyéthylène et le verre. Vu sous l'angle du marketing, la volonté des producteurs de cartons pour boissons de rivaliser avec les systèmes de recyclage du PET et du verre est compréhensible. La question déterminante reste toutefois de savoir si un nouveau système satisfait aux critères de la durabilité.

Contrairement à de nombreux pays européens qui ont mis en place un tel système de collecte, en Suisse les UIOM connaissent un haut degré d'utilisation énergétique, lequel a tendance à augmenter. L'actuelle valorisation thermique des cartons pour boissons dans les installations d'incinération des déchets représente donc pour notre pays une solution judicieuse.

Infrastructures communales reste sceptique quant à l'aménagement en Suisse d'un système de collecte des cartons pour boissons.

Ecologie: Selon les écobilans actuels¹, une collecte sélective apporterait un léger avantage en matière de protection de l'environnement. Dans les régions équipées d'UIOM modernes connaissant un haut degré d'efficacité énergétique global, le bilan peut cependant basculer.

Coûts: De claires indications font défaut quant aux effets d'une collecte sélective supplémentaire sur la globalité des coûts du système de l'élimination des déchets urbains. Au bout du compte, le consommateur paiera-t-il davantage qu'aujourd'hui?

Financement: Dans l'éventualité de la mise en place d'un nouveau système de recyclage, il appartient en premier lieu au commerce et aux producteurs d'en assurer l'aménagement, l'exploitation et le financement. La récupération du PET, des piles, des appareils électriques ou électroniques et également des capsules de café a cependant montré que, à plus ou

moins long terme, les collectes communales constituaient un canal de récupération important bien que celle-ci relevait du commerce. La raison en est simple: le consommateur ne fait guère de distinction entre les compétences propres au commerce et à la commune. D'importance est que de nombreux genres de déchets puissent être remis à un endroit. Pour répondre à cette exigence de la population, maintes communes ont élargi l'offre de leurs centres de collecte à de nombreux genres de déchets, alors qu'elles n'y sont, à vrai dire, aucunement tenues. C'est pourquoi, Infrastructures communales exige de tout système de recyclage une rétribution couvrant les coûts des prestations fournies par une commune. Dans le lancement éventuel d'un système de recyclage des cartons pour boissons, les communes équipées de déchetteries desservies se trouveront donc aussi concernées. Il convient donc que le plan financier de ce nouveau système comprenne également la couverture des coûts de prestations communales. Sinon, la menace d'un transfert de tâches au détriment des communes est latente.

Viabilité: Le citoyen n'apprécie guère un changement à courte échéance en matière de collectes. Ceci altère et complique la communication. De par des dispositions dans l'ordonnance sur les emballages pour boissons, il y aurait lieu d'obliger les exploitants d'un système de recyclage de cartons pour boissons de garantir en tout temps le maintien et le financement de celui-ci, car, on le sait, le marché des matières premières secondaires est volatil. Actuellement, aucune garantie n'est donnée du maintien d'un recyclage des cartons pour boissons en périodes de récession économique.

Pour résumer, de l'avis d'Infrastructures communales, de trop nombreuses questions restent ouvertes, lesquelles ne permettent pas de juger pour l'heure des effets sur les villes et les communes d'un nouveau système de collecte. L'éventuelle mise en place de celui-ci, selon Infrastructures communales, suppose au préalable la résolution des questions pendantes ainsi que l'adaptation des bases légales.

¹ F. Dinkel, A.Hauser, Stofflich oder thermisch verwerten? Öko-Effizienz-Analyse des Getränkekarton-Recyclings. In: Umwelt Perspektiven Nr. 1/2010